

LE

PEUPLE SOUVERAIN.

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	50 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 12 mai 1848, onze heures du matin.

Voici la composition du nouveau ministère nommé par la commission du pouvoir exécutif :

Les citoyens

CRÉMIEU, ministre de la justice,
 JULES BASTIDE, ministre des affaires étrangères.
 (JULES FAVRE, sous-secrétaire d'Etat).
 CHARRAS, sous-secrétaire d'Etat, ministre de la guerre, par intérim.
 CASY, ministre de la marine.
 RECURT, ministre de l'intérieur.
 (CARTERET, sous-secrétaire d'Etat).
 CARNOT, ministre de l'instruction publique.
 TRÉLAT, ministre des travaux publics.
 FLOCON, ministre du commerce.
 BETHMONT, ministre des cultes.
 DUCLERC, ministre des finances.
 MARRAST, maire de Paris.
 CAUSSIDIÈRE, préfet de police.
 PAGNERRE, secrétaire du pouvoir exécutif, avec voix délibérative dans le conseil des ministres.

Lyon, 15 Mai 1848.

Les feuilles de la vieille couleur s'attendaient, après la victoire électorale où elles ont fait des prodiges de va leur, qu'il n'y avait plus qu'à mettre le doigt dessus, et que la révolution devenait leur propriété; si elles ne pouvaient parvenir à l'escamoter.

Aussi sont-elles tant soit peu embarrassées pour expliquer la présence au pouvoir de l'homme sur qui toute leur fureur était concentrée, et dont la chute importait tant à leurs projets liberticides. Elles s'ingénient, se torturent l'esprit pour trouver un palliatif à leur défaite. La nomination du citoyen Ledru-Rollin n'a été, d'après ces feuilles, qu'une transaction honorable, une porte ouverte à la minorité pour se rallier franchement, sans faire de sacrifices douloureux de doctrines et de personnes. Nous sommes loin de partager cette opinion, et nous déclarons nettement que la constituante, dont un bon nombre cependant ne possède pas toutes nos sympathies, a fait déjà du chemin dans la voie du progrès. Les modérés avaient raison de demander qu'elle siégeât ailleurs qu'à Paris. Le contact impur de cette grande ville nuit passablement à la cause qu'ils défendent; et au train dont vont les choses, nous pouvons dès aujourd'hui leur prédire qu'ils ne peuvent plus compter sur la réalisation de leurs vieux rêves.

Il est vrai que ces gens qui admettent les faits accomplis (sous bénéfice d'inventaire toutefois) ne sont plus si difficiles aujourd'hui qu'il y a trois mois; et que, quoique se tenant à l'arrière-garde, ils ont aussi fait un grand pas malgré eux. Nous demanderons, par exemple, à la Gazette et au Courrier de Lyon ce qu'ils pensaient en février dernier des citoyens Lamartine, Garnier-Pagès et des autres collègues du citoyen Ledru-Rollin? Si nous avons bonne mémoire, il n'en est aucun d'eux qui, à cette époque, fût en odeur de sainteté dans l'esprit des centres satisfaits ou de la droite mécontente. Pourquoi donc ce changement subit? Ah! c'est qu'il a fallu en passer par là. Mais sachons bien qu'ils n'ont pas oublié leur vieille devise: *Divisons pour régner*. Eh bien! cette désunion, ce désaccord que vous rêvez, vous ne pourrez les réaliser. Les grands citoyens qui ont repoussé la régence et n'ont pas voulu se laisser attendrir par le spectacle d'une veuve infortunée demandant pitié pour ses enfants orphelins, les hommes qui n'ont en vue que les grands intérêts de la patrie, resteront unis malgré tous vos efforts. Nous en trouvons déjà une preuve

dans la composition du nouveau ministère, où l'élément démocratique domine entièrement. Palliez votre impuissance; inventez des fables à plaisir; entretenez vos crédules lecteurs de vos contes, de vos histoires de dissensions qui n'existent que dans votre imagination ou dans vos rêves; vous pouvez y trouver votre compte, mais les hommes à qui la France confie ses destinées ne se laisseront pas prendre au piège; tous leurs efforts triompheront des obstacles que vous voulez leur susciter, et nous avons la ferme conviction qu'ils meneront à bien l'œuvre de la régénération qu'ils ont commencée sur les barricades de février. La République n'est plus une chimère aujourd'hui, elle devient une réalité qui fait votre désespoir et votre honte; les acclamations de nos représentants l'ont fait sortir du domaine des utopies, et bientôt la constitution viendra la sanctionner.

Croyez-vous que les 900 fusils et les cartouches du général Négrier, dont vous faites tant de bruit, soient de nature à relever le courage de vos amis de la constituante, et puissent opérer une réaction en faveur de vos idées? Non, mille fois non! Ces armes, cette poudre sont une fanfaronnade, et voilà tout. La révolution est un fait accompli; le peuple est plein de confiance dans une chambre qui est le résultat du vote universel. Il respecte et respectera la représentation nationale; au besoin, il la couvrirait de son corps, si un parti occulte tramait dans l'ombre quelque machination ténébreuse. Mais en même temps la souveraineté que nous avons conquise, nous défions qui que ce soit de nous la reprendre. Nous veillerons continuellement au maintien de nos droits et de nos libertés; et si quelque main liberticide osait tenter d'y porter atteinte, nous l'avons déjà dit, nous serons là! Plus de tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présente.

Nous voulons des institutions essentiellement démocratiques: la liberté pour tous, une égalité complète des droits et charges, l'abolition de tous les privilèges; nous exigeons que la nation se gouverne par elle-même; que les ministres et les membres du pouvoir exécutif soient que nos commis, toujours révocables et indéfiniment responsables de leurs actes; que l'enseignement soit national et le même pour tous les citoyens; que le travail soit organisé de manière à ce qu'il y ait place pour tous les bras; que l'enfance, la vieillesse et les infirmités soient à la charge de la nation; que tous les cultes soient libres, tous également protégés, et qu'aucun ne soit salarié; que l'impôt du sang soit aboli, ou qu'il pèse également sur le riche comme sur le pauvre; que la vénalité des charges disparaisse; que toutes fonctions et emplois publics soient la récompense du talent et de la vertu; que l'aisance et la joie remplacent la misère et le désespoir. Voilà ce que nous voulons, voilà ce que nous obtiendrons, malgré le mauvais vouloir de certains membres arriérés de la chambre constituante.

Le pouvoir exécutif et ses ministres nous en sont un sûr garant; la force des choses combat pour nous; les temps sont mûrs, toute résistance systématique ne pourrait que hâter la solution du problème. Neuf cents fusils et dix mille cartouches, un million de bras armés ne peuvent rien contre la raison et le droit. Car la raison et le droit sont toujours forts.

RÉPUBLIQUE ET GOUVERNEMENT.

De même qu'une nation peut être gouvernée dans le plus grand degré de faiblesse d'opinion, de même elle peut l'être dans le plus haut degré d'énergie. Sur quelque ton qu'on se monte, on peut marcher, pourvu qu'on y soit en harmonie. Je pense donc que nous devons être exaltés; cela ne détruit point le sens commun ni la sagesse.

On peut mettre l'ordre, même dans une cité ardente, comme la nature le met dans un coursier ou dans un volcan. Établissons notre doctrine, donnons la vie à notre liberté. Elle nous condamne à la vertu, au courage,

à la modestie; ne serait-ce que de vains mots? Elle nous condamne à la haine de la tyrannie; l'épargnerions-nous?
 (Commune de Paris.)

SONT-ILS BIEN LES MINISTRES DU PEUPLE?

Nous avons saisi, parmi les causeries intimes et à voix basse dans les couloirs de la chambre, une expression très-vive de mécontentement des représentants du peuple qui, ayant de très-importantes communications à faire, n'ont pu obtenir depuis cinq jours une audience de certains membres du gouvernement provisoire et de certains directeurs généraux.

D'autres ont attendu de longues heures et en vain leur entrée dans le cabinet des ministres.

Le peuple est chez lui au ministère comme ailleurs.

Il est curieux de voir le souverain faire antichambre.

Faire attendre un représentant, c'est refuser la porte à mille ou deux mille électeurs: le droit est violé par l'étiquette.

Une observation à ce sujet.

Sous le régime déchu, le député, qui ne représentait que le privilège et la cupidité, avait ses entrées franches et ouvertes dans tous les ministères.

La représentation, qui est aujourd'hui la personification du droit populaire, est consignée et reste à la porte!

Avons-nous des pachas ou de véritables ministres du peuple?
 (Idem.)

Qu'est-ce que la République? Le règne de la justice.

Qu'est-ce que la Révolution? La destruction de l'injustice. Tant que l'injustice ne sera pas détruite, la Révolution ne sera pas finie.

Donner du travail à l'ouvrier, faire cesser l'aumône ruineuse des ateliers nationaux, rendre la vie à notre industrie depuis longtemps frappée de léthargie, mettre nos fabricants à même de donner une nouvelle activité à leurs ateliers en écoulant leurs produits, voilà le problème dont la solution se fait attendre impatiemment. La lettre suivante peut jeter quelques lumières sur cette importante question.

Au citoyen rédacteur du journal le Peuple Souverain.

Les Brotteaux, 11 mai 1848.

Citoyen,

Si mes simples réflexions vous paraissent de quelque intérêt, veuillez je vous prie leur accorder une petite place dans votre estimable journal, afin qu'elles puissent être appréciées et jugées par le public, qui a un si grand intérêt à voir disparaître la misère qui écrase le peuple travailleur, qui depuis bien des années n'a pu gagner qu'un salaire qui pouvait à peine suffire aux premiers besoins de la vie (je veux parler des ouvriers de notre industrie lyonnaise pour la soierie); tant de misères se sont accumulées les unes sur les autres, qu'aujourd'hui tous leurs ustensiles sont au Mont-de-Piété; il ne leur reste donc qu'une perspective d'éternelle misère. Il est temps de faire disparaître tant de souffrances et de ramener cet espoir d'un meilleur avenir. Il n'a pas été possible à ce peuple de travailleurs de suivre les conseils de nos anciens gouvernants, inventeurs des caisses d'épargne, qui leur disaient de faire des économies pour parer au temps du chômage; ces hommes, qui étaient les sangsues du peuple, la tourmente révolutionnaire les a emportés dans l'exil, accablés de tout le poids de nos malédictions; ils ne nous ont laissé que la plus grande misère, la confiance perdue, le crédit anéanti. La situation est telle, qu'à l'approche de l'époque des loyers, l'on se demande quel est l'ouvrier qui pourra y satisfaire. Si l'on n'apporte aucun remède pour calmer tant de misères, et si le remède n'est efficace, que deviendra notre belle industrie lyonnaise, qui était la gloire de notre cité et une source de bonheur pour notre belle France?

Voilà mon but:

Pour redonner la vie à l'industrie de notre ville, il conviendrait que le gouvernement fit acheter pour dix à douze millions d'étoffes dont le commerce est encombré, et qu'il les fit transporter aux États-Unis par trois

commissaires nommés par lui (et placés sous la surveillance de nos consuls), lesquels traiteraient avec le commerce américain pour le paiement ou contre échange de leurs produits; ce qui nous assurerait pour longtemps, je crois, le commerce des Etats-Unis, en leur donnant la facilité des échanges.

Tout marchand fabricant serait tenu de faire fabriquer de nouvelles étoffes en proportion de la vente qu'il aurait faite, en faisant subir une augmentation au prix de la main-d'œuvre de quinze pour cent; cet excédant de salaire pourrait être pris sur les bénéfices de la vente de nos marchandises.

La demande paraîtra exorbitante, je le sais; mais il est un proverbe qui dit: Aux grands maux les grands remèdes.

Par ce moyen, le gouvernement rendrait la vie au commerce, les ouvriers rentreraient dans les ateliers, la confiance renaîtrait, avec le calme et la tranquillité. Les capitaux reviendraient au commerce.

Pour le paiement des marchandises, il pourrait se faire un quart comptant. Le second quart à soixante jours de date par des bons sur le trésor de l'Etat, ainsi de suite jusqu'à fin de paiement. Ce qui donnerait le temps au gouvernement de retirer le produit de la vente de nos marchandises.

Si mes idées sont approuvées, il faudrait que tous les chefs d'ateliers, compagnons, et tous les hommes philanthropes, signassent une pétition qui serait envoyée au gouvernement pour lui demander la mise à exécution de ce projet qui serait joint à la pétition.

Il faudrait que le gouvernement acceptant, chargeât les autorités de Lyon de nommer une commission de douze membres, dont six marchands-fabricants, et six chefs d'atelier, présidée par le maire de Lyon.

Une fois la commission nommée, je lui donnerais la suite de ma pensée sur ce projet pour l'achat de tant de marchandises, afin qu'il soit à la satisfaction de tous.

J'entends déjà bien des personnes dire que toutes les industries sont dans le même état de misère; qu'il ne faut pas faire pour l'une ce qu'on ne fait pas pour les autres; je suis parfaitement d'accord sur ce point; mais en relevant la fabrique lyonnaise toutes les autres industries s'en ressentiront, et, en outre, tous les départements qui nous fournissent la matière première, qui sont l'Ardèche, le Gard, les Bouches-du-Rhône, Vaucluse, la Drôme. Tous ces départements applaudiraient de grand cœur au gouvernement républicain que la France s'est donné.

Je termine en faisant des vœux pour que ce projet puisse être mis à exécution, et voir disparaître tant de misères qui accablent nos pauvres travailleurs.

Je vous salue fraternellement.

CARRIER, ex - chef d'atelier, condamné d'avril 1854.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, 15 mai.

Le résultat du vote d'hier n'a pas été apprécié par tout le monde comme il devait l'être; on a été étonné qu'une assemblée qui, en se réunissant, semblait repousser le citoyen Ledru-Rollin, lui eût donné 458 suffrages sur 794.

Huit jours après, on a été bien plus étonné que le citoyen Lamartine qui paraissait devoir réunir tous les suffrages, n'en eût obtenu que 643, et ait été nommé le quatrième sur la liste.

Voici la réponse :

Une république a été fondée; voici le seul événement passé: elle a besoin de s'établir; voilà le seul événement à prévoir. Deux mois et demi séparent ces deux événements. La France a vécu péniblement, sans doute, mais elle a vécu honorablement, de manière à donner un démenti à tous ceux qui ne lui donnaient pas quinze jours à vivre d'une vie pareille. Sans doute, parmi ceux qui ont fondé ce résultat, il y a des personnes qui attirent plus ou moins les sympathies de certains partis; mais il ne s'agit pas des hommes simplement, tout homme est sujet à l'erreur; il s'agit surtout des choses, et la première chose est le maintien de la paix et de l'ordre, et il s'agit de comprendre le maintien de ces choses dans le maintien de la République.

Pouvait-on le faire sans le secours des forces vives qui ont contribué à le fonder?

Beaucoup de gens répondent que oui, mais beaucoup d'autres assurent que non. C'est un objet de discussion par conséquent. Fallait-il en faire un *casus belli*; fallait-il en un mot courir les chances de la guerre civile? Louis-Philippe l'a fait; il a lutté quatre ans dans les rues de la capitale, la France s'en est-elle mieux trouvée, et lui-même à la fin; croit-on que son sort n'eût pas été meilleur s'il eût transigé au lieu de faire de la politique à outrance? D'ailleurs, Louis-Philippe était roi et croyait pouvoir s'appuyer sur ce qui a duré, sur un parti, sur une classe. Le pouvoir nouveau n'aura que quelques années d'existence, s'il doit s'impersonnaliser, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et ne s'appuyer que sur la nation. Or, la nation a accepté ou appuyé la République (ces deux expressions conviennent à toutes les opinions); elle a pensé que son maintien exigeait la conservation des partis vraiment républicains et des personnes qui les représentent, et que ce maintien était le plus sûr moyen d'écartier tout ce qui était incompatible avec la République. Le vote à la chambre n'a pas eu d'autre but, et les honorables citoyens qui l'ont ainsi compris, qui l'ont prêché, ont-ils donc mal agi? Le citoyen Lamartine, en particulier, a-t-il mérité de recevoir une leçon pour avoir adopté et recommandé le citoyen Ledru-Rollin? Les récalcitrants, en classant le citoyen

Lamartine le quatrième sur la liste, ont cru le rapetisser et ils l'ont grandi aux yeux des républicains; et s'il restait à ceux-ci le moindre doute à son égard, ce résultat le leur ôterait et lui reconquerrait toute leur confiance. C'est à l'ancienne opposition, jointe aux pessimistes de la droite qu'il faut attribuer ce résultat. Ces derniers poussent, dit-on, aux excès pour amener la ruine de la République et le succès de leurs espérances: c'est un triste rôle, et plus dangereux encore que triste.

Quant à l'ancienne opposition, elle ne peut se consoler d'avoir perdu son importance, et d'avoir vu une avalanche révolutionnaire passer par-dessus sa tête sans s'arrêter à elle.

On comprend sa mauvaise humeur; il est cruel d'avoir répété pendant dix-huit ans qu'on était l'espoir de la France, pour voir la France passer outre et mettre son espoir ailleurs. Ce chagrin du parti s'augmente de tout le désappointement de son chef; il a toujours couvert de ses dédains le citoyen Ledru-Rollin et la République, et il est dur de se voir préférer la République et le citoyen Ledru-Rollin. A ceux qui critiquent le citoyen Ledru-Rollin, nous répondrons qu'ils ne peuvent empêcher qu'il n'ait siégé dix ans dans la chambre, qu'il n'ait établi pendant ce temps son influence sur un parti, et que ce parti n'ait concouru à la révolution.

Un arrêté du ministre provisoire de la guerre porte qu'une commission est instituée, pour examiner les droits que peuvent avoir à être rappelés à l'activité les officiers qui sont démissionnaires, ou qui se trouvent aujourd'hui en non activité ou en réforme, et qui, depuis le 26 février dernier ont demandé à rentrer au service.

Il paraît qu'à l'Hôtel-de-Ville le désordre et le gaspillage sont à l'ordre du jour. Si les faits que l'on signale sont vrais, il n'y aurait pas moins de 1,800 à 2,000 personnes hébergées par la commune de Paris; en portant les frais de nourriture de chaque homme à 1 fr. 50 c. par jour, la dépense s'élèverait à 3,000 fr. Voilà une dépense énorme et fort onéreuse pour la ville de Paris.

Il avait été question de remettre encore à huitaine la fête nationale du 14 mai. Cependant il paraît que la commission du gouvernement a décidé hier soir qu'elle aurait lieu au jour indiqué. Aussi le programme de la fête a enfin été publié ce matin dans le *Moniteur*.

La meilleure preuve que la confiance commence un peu à renaître, c'est que les cours des fonds publics ont repris de plus de 20 fr. depuis six semaines. Le 5 % qui était tombé à 50 fr. est maintenant à 73 fr. Le 30 % a repris de 52 à 50 fr. Si l'on établit la différence que ces cours produisent sur le capital de la dette on verra que pour ces deux seuls fonds l'augmentation de valeur est déjà de 1,083,639,920 fr. C'est à peu près les 5/8^{mes} de la perte que la rente avait éprouvée sur les cours cotés avant le 24 février.

CATASTROPHE DANS LE QUARTIER POPINCOURT.

Un épouvantable accident est arrivé mardi matin, à onze heures, au quartier Popincourt,

On se rappelle l'incendie qui consuma, il y a quelques jours, une partie de la fabrique d'acier poli située dans ce quartier, près des abattoirs.

Tout près de cette fabrique se trouve un atelier national, occupé par 2,000 femmes.

Ce matin, quelques poutres qu'avaient épargnées l'incendie se sont détachées avec fracas de l'un des plafonds de la fabrique, et sont tombées en soulevant des tourbillons de poussière.

A ce bruit soudain, à ces nuages de poussière qu'elles prennent pour de la fumée, une panique affreuse s'empare des malheureuses femmes de l'atelier. Elles croient à un nouvel incendie; elles crient *au feu!* et se précipitent vers la porte. Mais l'escalier est étroit et tortueux; il s'engorge de fugitives. La plupart reviennent vers les fenêtres de l'atelier, et, sans calculer la hauteur de la chute, se précipitent l'une après l'autre...

Cinquante à soixante de ces malheureuses gisent bientôt sur le pavé. On a relevé une femme et un enfant qui ont été tués sur le coup; les autres ont été presque toutes grièvement blessées, et la plupart défigurées. L'une de ces malheureuses est accouchée de deux enfants après sa chute.

La garde nationale, le clergé, tous les habitants du quartier sont accourus et ont rivalisé de zèle pour porter des secours aux victimes de ce désastre. Toute la soirée a été consacrée à les transporter à l'église voisine, aux hôpitaux Saint-Louis, Bon-Secours et Popincourt.

Les détails de cet accident, parvenus à la chambre des représentants vers quatre heures, ont donné lieu à des bruits fâcheux, que M. Caussidière s'est empressé de démentir en faisant connaître les faits qui viennent de jeter la consternation dans de nombreuses familles de ce quartier populaire.

M. Caussidière s'est transporté sur les lieux.

Les travaux d'achèvement du Louvre et des Tuileries vont commencer bientôt et seront poussés avec vigueur. Les directeurs des ateliers nationaux ont reçu

l'ordre de dresser une liste de tous les travailleurs inscrits qui sont maçons.

Les magnifiques casernes de cavalerie de Saumur n'existent plus: le feu y a été mis par une main encore inconnue, et, en ce moment, elles sont réduites en cendres. Plusieurs accidents graves ont eu lieu. La perte est évaluée à plus d'un million de francs. Les derniers restes brûlaient encore le 10, au dire d'un voyageur qui vient d'arriver par le chemin de fer de Tours.

Algérie.

On lit dans l'*Akhbar* :

Le 4, un banquet a été offert aux députés de l'Algérie, dans les vastes salons de la Régence. La réunion était nombreuse, et la salle offrait un coup-d'œil magnifique. Le gouverneur-général, l'évêque d'Alger, le directeur-général des affaires civiles, le maire, le commandant supérieur de la marine y assistaient.

Les toasts suivants ont été portés :

- A la République française!
- A l'Assemblée constituante!
- Aux représentants de l'Algérie!
- Au gouvernement provisoire!
- A la réunion de l'Algérie à la France!
- A l'armée de terre et de mer!
- Au gouverneur-général!
- Aux gardes nationales de la République!
- Aux colons et aux travailleurs de l'Algérie!

Les citoyens Didier, de Rancé, le général Cavaignac, ainsi que le citoyen commandant Dubourdiou, ont, en répondant, fait entendre de nobles et chaleureuses paroles.

C'était une véritable fête de famille, et tous ceux qui y ont assisté en conserveront un profond souvenir. L'évêque d'Alger a surtout ému l'assemblée, lorsqu'il a dit avec énergie :

« Successeur de saint Augustin, nous manquons à notre devoir, si nous ne nous montrons pas dignes de lui. Aussi, si jamais l'ennemi intérieur vous menaçait, si l'ennemi extérieur apparaissait sur nos côtes, vous nous verriez sur le rempart, au milieu de vous, sinon pour vous défendre, au moins pour vous bénir. »

Le 5 du courant, les citoyens Didier et de Rancé se sont embarqués à bord du *Sphinx*. Le gouverneur-général, député de Paris, les a accompagnés jusqu'à bord. Une foule nombreuse de citoyens de toute classe s'est également rendue au port, témoignant, par ses marques de sympathie, la joie éprouvée par notre population.

Au moment où le navire doublait le môle, une salve de sept coups de canon a retenti, saluant les représentants d'un pays appelé, pour la première fois, à faire acte de souveraineté.

La situation politique de l'Algérie continue d'être satisfaisante dans les trois provinces. L'émotion dont les populations avaient été saisies à la suite des événements accomplis en France, tend à diminuer peu à peu devant l'attitude respectable que nous avons pu conserver sur tous les points et par suite de la répression sévère qu'ont subie quelques tribus où s'étaient révélés des ferments de révolte.

La punition exemplaire infligée aux tribus récalcitrantes des environs de Médéah a produit un excellent effet sur les esprits des Arabes de la province, et aucun nouvel incident fâcheux n'a donné lieu à la démonstration de nos forces dans la division d'Alger. La colonne de M. le général Marey, après avoir châtié les Rhigas et les Beni-Hassen, a continué sa marche dans les contrées du sud du Tiltéry, afin d'étendre jusques dans les contrées les plus lointaines l'effet moral résultant de l'apparition de nos colonnes. Les nouvelles que nous recevons des premières marches de M. le général Marey dans le sud, nous donnent l'assurance qu'il accomplira pacifiquement sa mission.

Nous avons annoncé que quelques tribus des Beni-Ouagh, situées dans la province d'Oran, subdivision de Mostaganem, avaient refusé de payer l'impôt du printemps. L'aghalik des Beni-Ouagh qui fait partie d'un grand pâté montagneux de l'Ouarensenis, est un pays extrêmement âpre et difficile; les populations sauvages qui l'habitent se sont montrées de tout temps disposées à la désobéissance et particulièrement les Eudjemâ, Ouled-Defelten, Matmatâa, Mekenessa, Beni-Tigrine, Khreïch et Hallouïa, toutes fractions ressortant du commandement de l'agha Mohamed-ben-Iladi. Il était urgent d'étouffer sur ce point un foyer de désordre d'où l'insurrection aurait pu se répandre dans toutes les contrées environnantes. M. le gouverneur-général, informé des dispositions hostiles de ces tribus, avait prescrit immédiatement à M. le général commandant la division d'Oran, de se porter rapidement dans l'aghalik des Beni-Ouagh avec cinq bataillons de sa province, et d'appeler M. le colonel commandant la subdivision d'Orléansville à concourir à ses opérations. M. le général Pélissier était, à la date du 28 avril, au poste d'Hami-Moussa, sur le Riou, avec sept bataillons et six escadrons. Le 30 avril, le général envahit sur trois colonnes le pays des Eudjemâ et des Ouled-Defelten qui n'ont point tardé à demander l'aman.

Nous apprenons par dépêche télégraphique, que, le 2 mai, les Matmatâa et les Mekenessa qui avaient paru vouloir résister sérieusement dans leurs montagnes inextricables, ont été mis en fuite, et se sont soumis après le combat. Le général Pélissier espère que l'ordre sera bientôt rétabli dans cet aghalik.

La plus grande tranquillité règne dans toutes les autres parties de la province d'Oran; l'impôt du printemps s'y paie avec facilité de même que dans la province d'Alger.

Dans la province de Constantine il règne encore quelque agitation dans le Zouagha. La razzia exécutée par les Beni-Azzedin, sur les Beni-Tilhan, n'a pas eu de suites sérieuses.

Il s'était manifesté depuis quelque temps une sorte d'effervescence dans le Bellezma, à l'ouest de Bathna. Il était nécessaire d'y faire voir notre force; M. le colonel Canrobert, commandant la subdivision de Bathna, s'est

porté de ce côté avec une colonne de 1,500 hommes; cette sortie a fait rentrer promptement dans l'ordre tous les dissidents; quelques arrestations ont été faites et sept des prisonniers les plus coupables ont été envoyés à Bathna. M. le colonel Canrobert a profité de cette occasion pour parcourir toute la partie ouest de sa subdivision; cette course a produit le meilleur effet, elle a raffermi l'autorité de nos caïds un peu ébranlée par tous les bruits malveillants répandus depuis notre révolution.

Nous recevons les meilleures nouvelles des subdivisions de Bone et de Sétif.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 10 mai.

Présidence du citoyen BUCHEZ.

Le citoyen Wolowski : Citoyens représentants du peuple, j'ai dû attendre qu'un gouvernement fût constitué pour entretenir l'Assemblée nationale d'une grande et importante chose.

La France doit porter sur son étendard une double devise : Justice pour tous ceux qui souffrent, justice pour les nations opprimées.

J'étais chargé de développer cette proposition devant vous demain, car la France doit être l'avant-garde de la République. et tandis que nous délibérons ici on massacre nos frères dans la Gallicie, à Cracovie et dans le duché de Posen : la France doit-elle le souffrir ?

Ce matin encore, des délégués des citoyens du duché de Posen sont venus nous apporter une protestation dont nous demandons à l'Assemblée la permission de lui donner lecture.

Après avoir donné cette lecture, l'orateur reprend : Voici les paroles qui nous viennent de la Pologne, dont la cause est une avec celle de la liberté. La politique grande et généreuse de la France doit s'adresser à l'Allemagne pour en faire une réunion de peuples libres et frères entre eux. Je suis de ceux qui croient que le temps de la guerre est fini, que nous avons une autre guerre à faire, celle contre la misère, celle de l'extinction du prolétariat.

Des voix : une conclusion.
Le citoyen Wolowski : Elle sera simple. Je demande un secours à la France. Je m'adresserai à la commission exécutive pour lui demander que ce secours soit prompt et efficace, pour qu'elle agisse du côté de l'Allemagne; je demande à l'Assemblée de faire une réclamation pour manifester ses sympathies pour la Pologne. (Bravo.)

Le citoyen Ducoux : Cette séance restera dans l'histoire. Naguère vous avez salué la République de vos acclamations. Aujourd'hui vous l'avez consolidée.

Le temps des fictions est passé. Tout le monde a compris l'impuissance et le mensonge de cette monarchie entourée d'institutions républicaines que nous promet- tait 1830.

Abandonnons ce qui se passe. Républicains de la veille et républicains du lendemain, unissons-nous sans arrière-pensée pour fortifier le nouveau régime.

Notre République doit être unitaire, mais elle doit être aussi démocratique et humanitaire; les frontières n'arrêtent pas au passage les pensées qui traversent les airs. Je demande donc que cette assemblée fasse une adresse à tous les peuples du monde, adresse qui contiendra l'expression calme et résolue de ses volontés.

Le citoyen Darragon demande au pouvoir exécutif de fixer un jour pour lui adresser des interpellations sur les affaires d'Italie.

Le citoyen Lamartine (profond silence) : Je donnerai les explications qu'on nous demande le jour que l'orateur voudra fixer lui-même. Je donnerai ces explications, non-seulement pour la Pologne, mais aussi pour l'Italie.

Que l'Assemblée en soit certaine, elle trouvera dans les sentiments et dans les actes du gouvernement l'expression des sentiments portés à cette tribune; seulement, elle trouvera à côté de cette sympathie pour la cause des peuples, quelque sollicitude pour la paix du monde. L'orateur peut donc, je le répète, fixer lui-même un jour. Je ferai cependant remarquer qu'il serait utile que ce jour fût un peu éloigné.

Le citoyen Louis Blanc : Citoyens représentants, une commission pour les travailleurs a été instituée; mais cette commission ne suffit pas. A cette commission on a pu dire : Vos idées sont des rêves, des utopies; et tandis qu'on nous disait cela à nous, on disait au peuple : Vous voyez ces théoriciens, comme ils sont habiles; ils vous soumettent des idées impraticables; depuis qu'ils sont là, êtes-vous plus heureux? Avez-vous plus d'ouvrage? vos femmes, vos enfants souffrent-ils moins? Non; allez donc à la commission du Luxembourg; et quand ils y venaient ils y trouvaient des hommes de cœur qui travaillaient sans relâche, jour et nuit, pour le bien du peuple, et qui, à défaut de réalité, lui donnaient au moins l'espérance. Et quand le peuple se retirait, il disait : Le jour n'est pas heureux; mais espérons, demain peut-être le jour sera plus beau.

Voilà, citoyens, comment nous sommes parvenus à maintenir le calme dans le pays; et comment a-t-on récompensé ceux qui ont amené ce résultat? par des injures, par des calomnies.

On dit qu'il n'y a plus de partis en France, c'est vrai; mais il y a une classe qui constituera bientôt un parti si vous ne lui venez en aide : le parti de la misère. Ne tardez pas! n'attendez pas! c'est parce que j'ai la conviction, la connaissance du péril, que je vous conjure de ne pas tarder! Le sommeil pourrait devenir le sommeil de la mort.

On disait avant la révolution de Février : Prenez garde à la révolution du mépris; je vous dirai maintenant : Prenez garde à la révolution de la faim. (Mouvements divers.)

Le citoyen Peupin : Pour moi, citoyens, je ne viens pas appuyer la nomination d'un ministère du travail, je viens simplement vous demander de vous occuper du sort des travailleurs, et pour cela je sollicite la constitution d'une commission d'enquête.

J'ai peu de goût, pour mon compte, à me lancer dans Pinconnu, c'est pourquoi je n'appuie pas la nomination du ministère du progrès. Un ministère du progrès semble supposer l'existence d'un ministère de la routine; or,

si toutefois la routine a dominé, elle ne dominera plus désormais. Le seul ministère du travail sera tout simplement le ministère des travaux publics. Je ne blâme pas ce qui a été fait, je ne suis pas homme d'exclusion; comme vous tous, je votais hier des remerciements unanimes pour le gouvernement provisoire.

Quant aux bruits du dehors, je dirai, moi, que ce qui se passe au dehors ne doit pas nous préoccuper. (Oui! oui! c'est juste.)

Ce que nous demandons, nous autres travailleurs, et vous savez que je suis du nombre, c'est du travail, parce qu'avec du travail nous aurons du pain. (Très-bien.)

Je ne dis pas que parmi les membres de la commission du Luxembourg il y ait quelqu'un de coupable, par la raison bien simple qu'on ne saurait être coupable quand on n'a rien fait.

Et si on n'a rien fait, je ne dis pas non plus que ce soit la faute de ceux qui composaient cette commission; non, c'était sans doute que les circonstances ne permettaient pas qu'on fit quelque chose.

C'est donc aujourd'hui à vous, citoyens représentants, à nommer une commission d'enquête qui sera placée dans des conditions nouvelles, dans des conditions qui lui permettront de fonctionner utilement. (Approbat- tion.)

Le citoyen Freston : Prenez-y garde, citoyens représen- tants, si l'Assemblée nationale ne fait rien pour les tra- vailleurs, elle sera maudite. Songez-y bien, toutes les douleurs ne sont pas supposées... pour moi, je m'applau- dirai toujours d'être sorti des entrailles populaires... (Le tumulte couvre la voix de l'orateur.)

Le citoyen président met aux voix la question de sa- voir s'il y aura un ministère du travail et du progrès.

Cette proposition est rejetée.
L'Assemblée décrète ensuite la création d'un commis- sion d'enquête.

Voix nombreuses : Demain! nous déciderons cela. (Oui! oui!)

La séance est levée à six heures.
Demain à midi, séance publique.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Septième séance, 11 mai.

A midi la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Un membre se plaint qu'on n'ait pas mis à l'ordre du jour la proposition du citoyen Barbès, tendant à limiter la durée du pouvoir exécutif provisoire à deux mois!

Le citoyen président engage le membre à déposer sa proposition.

Le citoyen David (d'Angers) demande que l'Assemblée vote à tous les membres du gouvernement provisoire une médaille individuelle. (Acclamation!)

Plusieurs voix : M. Josse! M. Josse! (Hilarité.)

La proposition n'est pas appuyée.

Le citoyen Francis propose un décret tendant à dispenser du service militaire les soldats autorisés par le précédent gouvernement à contracter mariage (Dépôt.)

L'ordre du jour indique le nombre et le mode de nomination des commissions de la chambre.

Le citoyen Barrot donne lecture d'une proposition ayant pour but la nomination de douze commissions générales, qui serviraient, selon son expression, de lien normal en l'Assemblée et les ministères, les administrations, etc., etc.; comme proposition secondaire, l'orateur demande que la chambre se partage en douze bureaux seulement.

Le citoyen Vivien : Je prie l'Assemblée de renvoyer la double proposition devant la commission du règle- ment. (Adopté.)

Le citoyen président : Je vais maintenant consulter la chambre sur le mode de composition des commissions. Plusieurs propositions m'ont été déposées. On a demandé que la commission des travailleurs fût composée de 36 membres, deux par bureau. (L'Assemblée adopte.)

Le citoyen Oskar Lafayette : Je pense que pour la nomi- nation de la commission de la constitution, nous pou- vons ne pas attendre que la commission du règlement ait terminé son travail, et nous pouvons la nommer sans tarder; le plus tôt sera le meilleur. Oui! oui!
Une voix : Demain! demain!

Le citoyen Glais-Bizoin : On pourrait attendre la for- mation du ministère. (Non! non! Réclamation!)

Un membre exprime le désir qu'il y ait une discussion générale sur les points fondamentaux. (Non! non!)

Le citoyen Barroche demande qu'au moins on attende, avant de prendre aucune décision, que l'Assemblée réu- nie dans ses bureaux ait pu débattre la question.

Le citoyen Sénard : Ne nous le dissimulons pas, l'élabo- ration de la constitution sera une œuvre difficile et lon- gue; la révolution est une révolution sociale et demande donc de nouvelles institutions sociales; il nous faut donner satisfaction à des intérêts nouveaux, sans léser des intérêts non moins vrais, non moins légitimes! Nous traversons à l'intérieur et bientôt peut-être à l'ex- térieur, une crise terrible! Il importe donc qu'il y ait promptement à la tête des affaires, non pas seulement un pouvoir intérimaire, mais un pouvoir définitif! Or, est-il nécessaire d'attendre, pour constituer ce pouvoir définitif, que toutes les parties de la constitution soient achevées? Non, sans doute; plusieurs de mes collègues, que j'ai consultés, ont été de cet avis. Ce qui nous a amenés à vous demander s'il n'y aurait pas avantage à décider que la commission de constitution vous soumit immédiatement, aussitôt qu'il serait rédigé, le titre re- latif au pouvoir exécutif qui viendrait de suite en dis- cussion. On arriverait, par là, à constituer dans un dé- lai très-bref, le gouvernement définitif de la France. L'orateur voudrait que la commission de constitution fût composée seulement de neuf membres. Il demande le renvoi dans les bureaux de sa double proposition.

Le citoyen Baze combat la proposition, qui lui paraît inadmissible. On ne comprend pas une constitution faite de pièces, de morceaux.

Le citoyen Démosthène Olivier demande que l'assem- blée se retire immédiatement dans ses bureaux pour nommer la commission des travailleurs!

Le citoyen Oscar Lafayette appuie le renvoi dans les bureaux de la proposition du citoyen Sénard.
Le citoyen président met aux voix la prise en considé-

ration de la proposition rejetée à une immense majorité.

Après ce vote le président annonce à l'Assemblée que les impressions relatives au règlement ne pouvant être prêtes avant deux heures et demie, il est nécessaire de suspendre la séance pendant trois quarts d'heure.

La séance est reprise à trois heures.

Le citoyen Vivien, rapporteur de la commission du règlement, a la parole.

Le citoyen Vivien : Votre commission, citoyens, ne pou- vait vous donner, dans le peu de temps dont elle dispo- sait, un travail complet, elle a cru préférable de pour- voir au plus pressé, en vous soumettant les dispositions d'urgence, qui n'engagent d'ailleurs aucun système. Ces dispositions sont relatives à la police intérieure et exté- rieure de l'Assemblée, dont il importe d'assurer la sécu- rité! Voici ces dispositions formulées en articles :

Art. 1^{er}. La police de l'Assemblée est exercée en son nom par le président.

Art. 2. Nul étranger ne peut, sous aucun prétexte s'introduire dans l'enceinte où siègent les membres de l'Assemblée.

Art. 3. Pendant tout le cours de la séance, les person- nes placées dans les tribunes se tiendront assises, décou- vertes et en silence.

Art. 4. Toute personne qui donne des marques d'im- probation ou d'approbation est sur-le-champ exclue des tribunes par les huissiers chargés d'y maintenir l'ordre.

Art. 5. Tout individu qui trouble les délibérations est traduit sans délai, s'il y a lieu, devant l'autorité compétente.

Art. 6. Le président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée nationale.

A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours néces- saire.

Les réquisitions peuvent être adressées directement à tous officiers, commandants ou fonctionnaires qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par l'article 234 du code pénal.

Art. 7. Le président peut déléguer son droit de réqui- sition aux questeurs ou à l'un d'eux.

L'article 6, seul, entraîne quelques discussions. Un membre se plaint que la sanction pénale soit insuffi- sante; il demande que la rédaction du 3^e paragraphe soit modifiée dans les termes suivants : par les peines portées par la loi.

Le citoyen Courtais : Le gouvernement provisoire a an- noncé que la garde nationale serait chargée exclusive- ment de protéger l'Assemblée. La garde nationale et ses chefs comprennent ce à quoi cette confiance les engage et ils n'y failliront pas. (Très-bien!)

Le citoyen Garnon : Je demande que l'autorité du prési- dent s'étende à la garde nationale de la banlieue. (Hilarité.)

Le citoyen Vivien : Le droit du président n'a pas de li- mites sur tout le territoire de la République. (Très-bien.)

L'art. 6 est adopté ainsi que l'art. 7.
Le citoyen Caussidière demande que la délégation ait lieu par écrit.

Cette proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.

Le décret voté dans son ensemble, le citoyen Vivien donne lecture d'un second projet de décret relatif à la tenue des séances de l'Assemblée nationale.

Art. 1^{er}. Le président fait l'ouverture et annonce la clôture de chaque séance; il indique à la fin de chacune, après avoir consulté l'Assemblée, l'heure d'ouverture de la séance suivante et l'ordre du jour, lequel sera affiché dans la salle.

Le citoyen Barrot demande que le président ne puisse prononcer la clôture qu'après avoir consulté l'Assemblée. L'art. est adopté avec cette modification.

Art. 2. Aucun membre de l'Assemblée ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au président et l'avoir obtenue.

L'orateur ne parle qu'à la tribune, à moins que le président ne l'autorise à parler de sa place.

Un membre demande qu'on ait droit de parler à la tribune ou de sa place.

Le citoyen Vivien combat la proposition dans l'intérêt de l'ordre.

La proposition est retirée par son auteur.

La séance continue.

CHRONIQUE LOCALE.

— Avant-hier, vers les neuf heures du soir, une foule considérable se pressait depuis les barrières de la Croix-Rousse jusqu'au bas de la Grande-Côte. On était heu- reux de voir ce quartier, habité par l'ouvrier, et res- plendissant néanmoins de pavés et de lumières; seule, la maison du citoyen Michel, sise à l'angle du clos Flan- drin, semblait protester contre cette fête patriotique. On invite plusieurs fois le citoyen Michel à ne pas heurter les sentiments populaires : « Mes principes reli- gieux me le défendent, » répondit-il, et il se refusa obstinément à donner cette petite satisfaction. Des en- fants commencèrent alors à lancer contre les fenêtres quelques pierres; le tumulte allait toujours croissant, et bientôt les vitres de quarante croisées, les devantures de plusieurs boutiques furent brisées. La présence d'es- prit du citoyen Guyon mit un terme à ce tapage. Assisté de plusieurs *Foraces*, il plaça un drapeau au premier étage; tout entra immédiatement dans l'ordre. Un poste de *Foraces* fut établi aussitôt.

Un jeune homme de dix-huit ans a été arrêté alors qu'il s'introduisait dans les appartements. Nous devons ajouter, citoyen, que le citoyen Michel a pour lui l'esti- me publique; riche, il fait, dit-on, un noble usage de sa fortune. Un zèle trop outré pour la religion janséniste, dont il est un des membres, a motivé cette scène déplo- rable.

— Le maire provisoire de Lyon vient de prendre les deux arrêtés suivants :

Considérant qu'il importe, à l'approche des chaleurs, de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sûreté publique contre les accidents que peuvent occasionner les chiens errants, arrête :

Article premier. Sont remis en vigueur les anciens règlements de police qui interdisent de laisser circuler les chiens sans être porteurs d'une muselière.

Art. 2. A partir du 15 de ce mois, le poison sera jeté dans les rues pour la destruction des chiens errants.

Art. 3. Le présent sera publié et affiché dans la forme ordinaire.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 12 mai 1848.

Considérant qu'il est urgent de revenir à l'exécution prompte et sévère des règlements légalement en vigueur dans l'intérêt de la sûreté, de la salubrité publiques et de la libre circulation dans les rues, arrête :

Article premier. A partir du 20 présent mois, est rendue obligatoire pour tous les citoyens l'observation des règlements de police concernant les objets ci-après :

1. Comestibles.—Prohibition de leur vente sur la voie publique ailleurs que sur les marchés.

2. Bains de rivières et Ecoles de natation.—Surveillance dans l'intérêt de la décence et de la sûreté publique.

3. Fosses d'aisances.—Désinfection et matériel obligés.

4. Embarras de la voie publique.—Suppression des étaillages non autorisés.

5. Charlatans et saltimbanques.—Défense d'exercer dans l'intérieur de la ville.

6. Jeux de hasard.—Prohibition sur la voie publique.

7. Marchés.—Surveillance et heures de clôture.

8. Nettoyement.—Exécution des règlements généraux et arrosage devant les magasins.

9. Voitures. — Circulation et obligation de prendre la droite.

Art. 2. Les citoyens commissaires de police des douze arrondissements, les préposés du service du nettoyage et autres agents de l'administration sont chargés de tenir la main à l'exécution du présent, et de poursuivre les contrevenants.

Art. 3. La garde nationale est invitée à prêter son utile concours à l'autorité, dans le même but d'intérêt général.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux lois.

A l'Hôtel-de-Ville, le 12 mai 1848.

— Un prospectus, faisant connaître les conditions à remplir pour être reçu à l'examen préparatoire d'admission dans les écoles vétérinaires, est déposé dans les bureaux de la préfecture du Rhône et de la sous-préfecture de Villefranche, ainsi qu'au secrétariat de la mairie de Lyon, pour être communiqué à toute personne qui désirerait le consulter.

— Jeudi, vers cinq heures après midi, tandis qu'on inaugurait l'arbre de la liberté planté sur la place St-Michel, les voleurs à la tire qui se tenaient à la suite du cortège se livraient à leur industrie accoutumée. Le nommé Gagnard (Jean-Baptiste-Hippolyte), passementier, demeurant à Painy (Ain), qui était venu à Lyon pour voir la fête, et qui assistait, comme amateur, à l'inauguration, s'aperçut qu'on venait de lui soulever fort adroitement une fort jolie montre en or et la chaîne à laquelle elle était attachée. Cette montre était placée dans la poche de devant du paletot dont il était vêtu, la chaîne était accrochée à la boutonnière. Il a été impossible de mettre la main sur l'adroit auteur de ce vol.

— Le 10 mai, la dame Chambella étant montée dans un des omnibus qui font le service de la place Cléberg à Perrache, avait placé à côté d'elle un sac de 310 fr. Arrivée à la place Bellecour, elle descendit de voiture, mais elle y oublia malheureusement son sac. Elle s'aperçut presque aussitôt de cet oubli, et se dirigea vers la place de la Liberté; elle y retrouva son omnibus, mais le sac avait disparu. Le conducteur n'avait pas vu l'homme qui est resté inconnu. La réputation de probité du conducteur le met à l'abri de tout soupçon.

AVIS.

Par extraordinaire et malgré le dimanche, le *Peuple Souverain* paraîtra demain, afin de donner à ses abonnés le compte-rendu de l'assemblée nationale.

— PAPIERS PERDUS. — Le 12 mai, à midi, il a été perdu dans le trajet de la place St-Nizier à la barrière de Vaise, le long de la rive droite de la Saône, le congé et l'acte de naissance du citoyen Faivre (François-Xavier), ainsi que deux certificats.

On est prié de les rapporter au portier de la maison place St-Nizier, 4.

ÉTRANGER.

Belgique.

Le trône de Léopold semble sur le point de s'écrouler. Voici ce que publie ce matin le *Libéral liégeois* :

« Que l'issue de la crise actuelle doive être pour la Belgique, ou l'installation d'une république indépendante, ou l'absorption de la Belgique par l'une des nations voisines, c'est ce que tout le monde comprend aujourd'hui, sauf toutefois ceux qui ont un intérêt personnel dans la conservation de la monarchie en attendant que la diplomatie a imposée à la Belgique en 1831.

« Nous n'avons pas la prétention de nous poser en

prophètes, mais nous croyons, toutefois, pouvoir affirmer que l'année 1848 ne s'écoulera pas sans qu'un changement essentiel se soit produit en Belgique. Comment cela arrivera-t-il? c'est ce qu'il n'est donné à personne de pouvoir dire : mais la chose sera. Et les idylles, et les prosopopées et toutes les figures de rhétorique des Delfosse, des Veraehgen, des Van Schor, des Dindal et autres, sur les douceurs et les inénarrables félicités dont la Belgique a été comblée par la royauté, ne retarderont pas d'une seule minute le moment où, sous la pression des événements européens, la Belgique devra se transformer politiquement, ou cesser d'être une nation indépendante. »

Italie.

VÉRONE. — Radetzky ne croit pas conserver longtemps encore notre ville, car il a envoyé à Inspruck un certain nombre de notables de Vérone comme otages, parmi lesquels les quatre frères Sparaviera, Biaggi, Arvedd, Muerga, Meziel, Perichart, Giusti, Degli Emily, Scopoli, âgé de soixante-quinze ans, et un autre Giusti quoique malade. Les otages, pris dans les principales familles, s'élèvent à cent.

Rien ne confirme la nouvelle d'une grande bataille annoncée par quelques journaux de Lyon.

Espagne.

INSURRECTION A MADRID. — Les nouvelles ci-après sont arrivées à Irun, le 7, par dépêche télégraphique :

« Madrid, 7 mai 1848.

« Les révolutionnaires ont fait ce matin la dernière et la plus désespérée tentative. Ils avaient séduit quelques soldats, mais ils ne tardèrent pas à reprendre leurs rangs, et les rebelles à fuir lâchement.

« La garnison s'est admirablement conduite, et le peuple a aidé le gouvernement. La tranquillité a été rétablie à onze heures du matin.

« Cette dépêche a été adressée à tous les chefs politiques. »

Pologne.

GRAND-DUCHÉ DE POSEN. — On écrit de Bramberg, 3 mai, à la *Gazette de Voss* :

« Une nouvelle fâcheuse arrive à l'instant même : Wongrowie en Lopiono, petite ville voisine, est soulevée; on a sonné le tocsin, et le cri à *Gnesen! à Gnesen!* a retenti. Aussitôt toute la population polonaise capable de porter les armes s'est mise en marche. Gnesen ne pourra pas tenir contre cette masse d'insurgés, et, dans ce cas, malheur aux Allemands et aux juifs! »

POSEN, 5 mai. — Il y a eu aujourd'hui des combats dans différents endroits; mais il n'est pas encore arrivé de nouvelles précises à ce sujet. On sait vaguement que les Polonais ont attaqué le général Hirschfeld à Wreschen, et l'ont battu.

Cependant, des deux côtés la perte a été considérable, attendu que les Prussiens avaient employé l'artillerie.

— On dit qu'un autre combat a eu lieu sur la Warta. Avant-hier, la garnison d'Obarnik a été surprise et désarmée. Toute la province est soulevée.

— Le 5 mai courant est arrivée à Berlin la nouvelle de la seconde victoire remportée par les Polonais à Sakotowo (village près de Wrzesnia). On assure que les Polonais ont pris deux cantons et ont presque anéanti deux régiments de cavalerie prussienne. L'armée prussienne est démoralisée; les Polonais désertent en masse et vont se joindre à leurs compatriotes.

On assure aujourd'hui que l'arrière-ban a été appelé dans le duché de Posen.

On a encore l'espoir que l'arrivée du général Yubs, qui est parti avant-hier de Berlin pour Posen, et qui a promis de retirer les troupes prussiennes et de suspendre les hostilités, rétablira la paix. Mais l'animosité de la population polonaise est si grande, que la pacification sera bien difficile.

Départements.

LOIRE-INFÉRIEURE. — On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Samedi, l'assemblée a validé les élections de la Loire-Inférieure : toute la députation est admise en masse. Cette décision brise l'enquête commencée.... C'est un nouveau triomphe pour le parti de la résistance qui s'est organisée à Nantes dès les premiers jours de la révolution de Février. Ainsi, les légitimistes, le clergé et leurs auxiliaires de l'ex-conservatorisme, vont chanter victoire, et des feux de joie seront allumés dans les campagnes. Est-ce à dire que les élections de la Loire-Inférieure ont été pures et loyales? Est-ce à dire qu'elles ont été la véritable application du suffrage universel, la sincère expression de l'opinion publique? Non, sans doute : cela signifie tout simplement que l'assemblée nationale a hâte d'arriver aux importants travaux qui lui sont confiés, et qu'elle ne veut pas être arrêtée dans sa marche par l'examen de questions dont elle ne manquera pas de s'occuper dans le cours des débats que provoquera le projet de constitution. »

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Marseille, le 11 mai. — Non, le *Progrès Social* n'est pas furieux, non, le *Progrès Social* n'a pas répudié les principes de la FRATERNITÉ qui ont inauguré la République de 1848. Bien au contraire, le *Progrès Social* a soutenu souvent envers et contre ses amis les sentiments de l'oubli, du pardon; il a voulu croire à la bonne foi de ses adversaires. Ces adversaires, aujourd'hui, veulent lui prouver surabondamment qu'il s'est trompé; sans admettre ce fait, il se prépare à entrer dans la lutte, et à ne la quitter que mort ou triomphant.

RÉACTEURS BLANCS, vous voulez la guerre, eh bien! nous l'acceptons, elle sera sans trêve, sans merci; le peuple jugera entre vous et nous.

SEINE-INFÉRIEURE. — On lit dans le *Journal du Havre* :

« Nous apprenons qu'une dépêche télégraphique, reçue samedi soir à Cherbourg, a prescrit d'armer immédiatement les quatre frégates à vapeur mouillées dans le port, dont deux faisaient partie de l'ancienne ligne des paquebots transatlantiques. On devra procéder également sans retard à la mise à l'eau du vaisseau le *Henri IV*. »

— On lit dans le *J. de Toulouse* du 8 : — Quelques troubles ont éclaté à St Gaudens au sujet du refus fait par l'autorité de faire enlever une quantité de bois déposé dans la salle du tribunal où plusieurs individus voulaient établir un club. Des troupes y ont été dirigées.

— On annonce que des ordres viennent d'être donnés à l'arsenal de Narbonne pour l'armement immédiat de tous les points de défense du littoral de l'arrondissement. La batterie qui doit bientôt arriver est chargée de l'exécution de ces ordres. L'arsenal a été autorisé à fournir 12,000 fusils à silex pour l'armement de la garde nationale de notre ville.

NOUVELLES DIVERSES.

Par le steamer des Antilles, nous avons des lettres de la Guadeloupe et de la Martinique du 11 avril. En voici un extrait :

Basse-Terre, 11 avril 1848.

Depuis que les grandes nouvelles nous sont arrivées, il s'est passé ici de grandes choses. Les changements à vue, les transformations immédiates et surtout au tout, sont venues nous apprendre combien la circonspection est une grande vertu, et ce que valent toutes ces démonstrations outrées de la part des gens qui ont peur. Autant sont admirables les sincères enthousiasmes du cœur chaleureux qui voit dans notre victoire un avenir prospère, une union et une fraternité qui assurent la paix et le travail, autant sont pitoyables ces dehors étudiés au travers desquels on reconnaît le chagrin et les regrets, la peur et l'ambition.

Toute la campagne est tranquille : les esclaves sont admirables de tranquillité et de patience. On les reconnaît, dans leur sage attitude, vraiment dignes du grand bienfait qui leur est préparé, vraiment capables d'apprécier leur nouvel état et de n'en point abuser. Quel beau spectacle que celui d'un peuple conquérant sa liberté dans le calme le plus parfait et sans rien changer à ses habitudes, à son état normal! Partout le travail s'est continué, partout l'esclave a compris qu'il devait soumission à son maître jusqu'à ce qu'il soit mis en possession de sa liberté définitive.

La Martinique jouit de la même tranquillité que la Guadeloupe. — Chacune des colonies s'est livrée à toutes les réjouissances publiques que peuvent suggérer la joie et l'espérance d'une République jeune, vigoureuse, intelligente et forte de son unité d'action et d'opinion. Les chants patriotiques servent de ralliement aux ateliers qui partent pour le travail, et les vieux encrouvés seulement ont peur. (*National de l'Ouest*.)

— La démission donnée par MM. Louis Blanc et Albert, de la présidence et vice-présidence de la commission du Luxembourg, a produit quelque sensation, les ouvriers voyant dans cette résolution la dissolution de la réunion de leurs délégués.

On parlait même d'une démonstration d'un grand nombre d'ouvriers qui aurait lieu demain pour présenter une pétition à l'assemblée nationale.

Le président de la chambre a proposé, à la séance de ce jour, de mettre à l'ordre du jour, pour demain, la nomination par les bureaux, de commissaires pour s'occuper immédiatement de cette question du travail des ouvriers.

On a décidé que cette nomination serait mise à l'ordre du jour demain seulement.

— La nomination d'un ambassadeur du roi de Naples près de la cour d'Espagne a produit à Madrid la plus favorable impression.

— Le vaisseau le *Duguesclin* a été mis à l'eau mercredi dernier, à Rochefort, en présence d'une foule immense d'étrangers. Le *Duguesclin* va être prochainement armé.

— On se hâte de mettre au grand complet tous les régiments d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie. 2,000 chevaux viennent d'arriver à Paris au 6^{me} d'artillerie qui va, en outre, recevoir un complément de 4,000 hommes.

— On annonce que le citoyen J. Bastide, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, vient de donner sa démission, attendu l'incompatibilité qu'il y a entre ces fonctions et celles de membre de l'assemblée nationale dont il est revêtu.

Le Directeur-Gérant, FAURÉS.

ANNONCES.

AVIS AUX GARDES NATIONAUX.

La maison *Jh Paradis et C^e* a l'honneur de prévenir les citoyens gardes nationaux qu'elle a, d'une des premières fabriques de Louviers, un dépôt de drap bleu pour uniformes.

Elle vend 12 fr. le mètre au comptant.

Elle a, de la même fabrique, du drap noir très-bonne qualité à 10 fr. 50 c.

Elle vend aussi, pour le compte de divers fabricants, des sabres-briquets, sabres-poignards, sabres pour officiers, ancien et nouveau modèles, à des prix avantageux.

Les magasins, *rue Basseville, 8, au 1^{er}*, sont ouverts tous les jours non fériés, de huit heures du matin à huit heures du soir.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de la Grenette.